

## **Théâtre du Jura**

### **Quelques informations complémentaires**

#### *Période préparatoire*

*Au moment de l'engagement de la direction du **Théâtre du Jura**, vraisemblablement le 1<sup>er</sup> avril 2020, le théâtre sera encore en cours de construction. A ce jour les étapes de la construction sont les suivantes :*

<i>04.03.2019</i>	<i>Début des travaux</i>
<i>31.05.2019</i>	<i>Fin de la phase de planification</i>
<i>03.09.2019</i>	<i>Fin pose radier / fosse</i>
<i>16.12.2019</i>	<i>Dalle rez-moyen</i>
<i>27.05.2020</i>	<i>Pose charpente métallique</i>
<i>24.07.2020</i>	<i>Mise hors eau/air</i>
<i>05.10.2020</i>	<i>Chapes</i>
<i>04.12.2020</i>	<i>Chauffage et ventilation en fonction</i>
<i>30.04.2021</i>	<i>Réception finale</i>

*La prise de possession du bâtiment est prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une ouverture en septembre de la même année.*

*Dès son engagement par la Fondation, la direction du **Théâtre du Jura** sera appelée à préparer sa mise en exploitation. Il s'agira en particulier :*

- D'engager le personnel ;*
- De préparer la mise en exploitation de tous les locaux (équipements techniques et administratifs) ;*
- De faire connaissance et développer les liens avec les partenaires artistiques, politiques et économiques ;*
- De participer activement aux travaux de réorganisation de la politique cantonale (Office de la culture) en matière d'arts de la scène ;*
- De placer le **Théâtre du Jura** dans le réseau des scènes de Suisse romande prioritairement, puis suisses et internationales ;*
- De préparer la programmation de la première saison ;*
- De préparer les festivités d'inauguration et d'ouverture du **Théâtre du Jura** ;*
- ...*

*A ce jour, des travaux préparatoires sont menés par le Bureau de la Fondation, un coordinateur de projet, un secrétariat et des groupes de travail dans certains des domaines cités ci-dessus. L'articulation et la transmission des travaux en cours avec la direction sera établie en temps utiles.*

A noter la nécessité d'installer le personnel engagé d'ici au 30 avril 2021 dans des locaux provisoires.

## Organigramme

Un organigramme a été adopté par le Conseil de Fondation (voir dans les documents de référence, domaine administratif et financier).

Certains aspects sont d'ores et déjà contraignants et ne pourront être modifiés. Ce sont :

- La création de trois postes de responsables de « domaines » : médiation / technique / administratif et financier ;
- La reprise du personnel de la fondation Cours de Miracles pour le secteur médiation (voir point ci-dessous), qui sera doté de 2.2 EPT.

Par contre, la structure et la dotation en personnel des domaines techniques, administratifs et financiers peuvent être adaptés selon la vision de la direction, en respectant néanmoins la masse salariale prévue dans le budget.

## Médiation et Fondation Cours de Miracles

La volonté de doter le **Théâtre du Jura** d'un secteur médiation fort a été affirmé lors de la prise de décision du Parlement. Le message parlementaire indique : « La Fondation Cours de Miracles va disparaître à terme et intégrer la fondation CREA, dans laquelle elle reprendra la responsabilité du secteur "médiation".

La [Fondation Cours de Miracles](#) est actuellement dotée de 1.5 EPT dans le domaine de la médiation/animation/formation. L'organigramme prévoit de doter le secteur médiation du TDJ de 2.2 EPT, afin de marquer la volonté de développer ce secteur. L'intégration de l'actuel personnel de Cours de Miracles ne sera cependant pas automatique. Il a en effet été convenu qu'en temps utiles, une offre d'engagement lui sera faite, qu'il sera libre d'accepter ou non. En cas de refus, le **Théâtre du Jura** n'aura donc pas une obligation d'engagement.

## Calendrier prévisionnel d'engagement du personnel

Mars-avril 2020	Direction
Juin 2020	Responsable administratif et financier
Septembre 2020	Responsable médiation
Octobre 2020	Secrétariat
Février 2021	Responsable technique
Avril 2021	Chargé des ventes / chargé de communication / médiateurs
Mai 2021	Technicien
Août 2021	Concierge, intendant

## Principes du fonctionnement financier

Lors de la décision de principe du Parlement jurassien de construire le **Théâtre du Jura**, celui-ci a posé les bases de son fonctionnement financier et les conditions d'octroi du subventionnement annuel par l'Etat.

Pour que l'Etat participe au financement de la construction du TDJ à raison de 14 millions, il a posé à la Fondation trois conditions :

1. Qu'elle réunisse 8 millions de fonds tiers. Cela a été constaté par le Gouvernement le 6.11.2018 ;
2. Qu'elle présente au Gouvernement les contrats d'achats/vente du TDJ. Cela a été effectué également le 6.11.2018 ;
3. Qu'elle réunisse les fonds nécessaires à la couverture du tiers du déficit de fonctionnement du TDJ, dès la création de la Fondation et jusqu'au terme de la 3<sup>ème</sup> année d'exploitation du TDJ. Le Gouvernement a constaté l'atteinte de cet objectif à la même date.

L'arrêté parlementaire pose le principe du subventionnement de l'Etat. Ainsi, la couverture du déficit de fonctionnement du **Théâtre du Jura** est financée de la manière suivante :

- 2/3 à charge de l'Etat sous forme de subventionnement, mais avec un maximum de 1'765'000.-
- 1/3 à charge du **Théâtre du Jura**, à financer par des fonds tiers.

Ainsi, à ce jour, la Fondation a réuni les financements nécessaires selon le point 3 ci-dessus :

- Pour les années avant l'ouverture : 2016 à 2020
- Pour les trois premières années de fonctionnement : 2021 à 2023.

L'arrêté pris par le Parlement échoit à fin 2020. Les travaux administratifs pour son renouvellement sont en cours. Il aura comme objectif de fixer les bases du futur subventionnement de l'Etat au travers d'un contrat de prestations.